

Annexe 1

Types d'objets /mesures encouragées	Critères d'octroi	Montant des subventions communales	Documents à fournir	Remarques
Vélo électrique neuf	Personnes physiques ou morales résidants depuis 3 ans dans la Commune	20% du coût global effectif du projet, maximum CHF 1'000.-	Formulaire de demande Copie de la facture et preuve du paiement	Cette subvention est accordée une fois par personne par période de 5 ans, sauf pour les mineurs, qui peuvent bénéficier d'une nouvelle subvention à leur majorité.
Trottinette électrique neuve	Personnes physiques ou morales résidants depuis 3 ans dans la Commune	20% du coût global effectif du projet, maximum CHF 500.-	Formulaire de demande Copie de la facture et preuve du paiement	Cette subvention est accordée une fois par personne par période de 5 ans, sauf pour les mineurs, qui peuvent bénéficier d'une nouvelle subvention à leur majorité.
Voiture électrique et installation borne de recharge	Personnes physiques ou morales résidants depuis 3 ans dans la Commune	20% du coût global effectif du projet, maximum CHF 5'000.-	Formulaire de demande Descriptif du projet Devis Facture finale et preuve de paiement une fois les travaux finis 3 mois avant le début des travaux	Cette subvention est accordée une fois par période de 10 ans.
Abonnement de transports public	Personnes physiques ou morales résidants depuis 3 ans dans la Commune	20% du coût global effectif du projet, maximum CHF 200.-	Formulaire de demande Copie de la facture annuelle et preuve du paiement	Cette subvention est accordée une fois par année.
Démantèlement de piscine enterrée et semi-enterrée	Personnes physiques ou morales résidants depuis 3 ans dans la Commune	20% du coût global effectif du projet, maximum CHF 4'000.-	Formulaire de demande Descriptif du projet Devis Facture finale et preuve de paiement une fois les travaux finis 3 mois avant le début des travaux	Cette subvention est accordée à condition de ne pas remplacer la piscine durant les 10 années suivants la subvention accordée.
Installation de récupérateur d'eau de pluie	Personnes physiques ou morales résidants depuis 3 ans dans la Commune	20% du coût global effectif du projet, maximum CHF 5'000.-	Formulaire de demande Descriptif du projet Devis Facture finale et preuve de paiement une fois les travaux finis 3 mois avant le début des travaux	Cette subvention est accordée une fois par période de 10 ans.
Installation panneaux photovoltaïques et/ou batteries	Personnes physiques ou morales résidants depuis 3 ans dans la Commune	CHF 300.- par KWh net, maximum 5'000.-	Formulaire de demande Descriptif du projet Devis Facture finale et preuve de paiement une fois les travaux finis Copies des demandes de subventions cantonales et fédérales 3 mois avant le début des travaux	Cette subvention est accordée une fois par période de 10 ans, pour une installation à but de consommation propre.
Installation pompe à chaleur	Personnes physiques ou morales résidants depuis 3 ans dans la Commune	CHF 300.- par KWh net, maximum 5'000.-	Formulaire de demande Descriptif du projet Devis Facture finale et preuve de paiement une fois les travaux finis Copies des demandes de subventions cantonales et fédérales 3 mois avant le début des travaux	Cette subvention est accordée une fois par période de 10 ans, pour une installation à but de consommation propre.
Installation système de géothermie	Personnes physiques ou morales résidants depuis 3 ans dans la Commune	CHF 300.- par KWh net, maximum 5'000.-	Formulaire de demande Descriptif du projet Devis Facture finale et preuve de paiement une fois les travaux finis Copies des demandes de subventions cantonales et fédérales 3 mois avant le début des travaux	Cette subvention est accordée une fois par période de 10 ans, pour une installation à but de consommation propre.
Rénovation des bâtiments pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants: Travaux d'isolation thermiques (toiture, fenêtres)	Personnes physiques ou morales résidants depuis 3 ans dans la Commune	20% du coût global effectif du projet, maximum CHF 5'000.-	Formulaire de demande Descriptif du projet Devis Facture finale et preuve de paiement une fois les travaux finis Copies des demandes de subventions cantonales et fédérales 3 mois avant le début des travaux	Cette subvention est accordée une fois par période de 10 ans, pour une installation à but de consommation propre.